

Crowdlending : emprunt obligataire (subordonné)

Fiche d'information

Groupe cible ?

- Entreprises locales / PME / entreprises en croissance
- Historique de min. 2 ans (ne convient pas pour les starters !)
 - > Capacité de remboursement requise
- Formes de sociétés admises : SA, SCRL ou SPRL

Dans quelles circonstances ?

- Complément lors d'un manque de fonds propres/garanties
- Complément lors d'un financement bancaire classique quand celui-ci ne peut financer l'entièreté du projet
- Ex. : financement d'une forte croissance, fonds de roulement, investissements, reprise, immobilier, etc.
- Les emprunts subordonnés peuvent être considérés comme une extension des fonds propres de l'entreprise
- Bolero Crowdfunding a plus de 30.000 membres et atteint plus de 100.000 investisseurs potentiels. Le crowdfunding est souvent utilisé comme outil marketing et la création d'une communauté d'ambassadeurs.

Timing ?

- Demande de campagne : 1 à 2 jours
- Compléter le business plan sur la plateforme : doit être fait par l'entrepreneur (pas de date limite)
- Comité de screening : < 1 semaine
- Durée de la campagne : 1 à 2 semaines en moyenne

Documents nécessaires pour la sélection ?

- Comptes annuels internes des 2 derniers exercices comptables
- Prévisions pour l'exercice en cours et pour les années à venir (d'où apparaît une capacité de remboursement suffisante)
- Business plan concis

Caractéristiques de l'emprunt obligataire

- Emprunt obligataire (subordonné)
- Min. € 100.000 – maximum € 5.000.000
- Sans garanties
- Durée de 5 ans maximum
- Intérêts entre 5 et 10% pour les investisseurs
- Remboursement : mensuel/trimestriel / annuel / bullet

Coût pour le client

- Si l'objectif de la campagne est atteint, une « succes fee » de 4,5% du montant récolté est perçue
- La « succes fee » comprend :
 - > Utilisation de la plateforme
 - > Campagne de mailing aux investisseurs
 - > Vérification « KYC » des investisseurs
 - > Accompagnement du dossier

Informations supplémentaires

- Partenaire de cofinancement idéal : combinaison avec le financement bancaire, financement public, etc.
- Pour les entreprises de moins de 4 ans : Tax shelter (exemption du précompte mobilier sur les intérêts). Plus d'informations sur [bolero-crowdfunding.be/fr/en-savoir-plus](https://www.bolero-crowdfunding.be/fr/en-savoir-plus)

Des questions ? Contactez Bolero Crowdfunding !

Xavier de Troostembergh: +32 2 429 39 34

Kristien De Smedt: +32 2 429 00 73

Peter De Bruyne: +32 2 429 00 28

Frédéric François: +32 2 429 00 29

info@bolerocrowdfunding.be - +32 2 429 00 32

www.bolero-crowdfunding.be

BoleroCrowdfunding

Société du groupe KBC